

Pour un nouveau Contrat industriel

Augustin Bourguinat, Economiste

Gabriel Colletis, Professeur d'Economie à l'Université de Toulouse 1-Capitole

André Gauron, Ancien Conseil de P. Bérégovoy

El Mouhoub Mouhoud, Professeur d'Economie à l'Université de Paris IX-Dauphine

Robert Tellez, Economiste

Henri Sterdyniak, Economiste à l'OFCE

Paris, le 7 janvier 2015

Aucun pays ne peut se développer ou rester un pays avancé sans base productive. C'est pour l'avoir ignoré que certains pays s'enfoncent aujourd'hui dans le chaos (comme la Grèce) et que d'autres, dont la France, risquent d'être entraînés sur la pente du déclin. Les pertes d'emploi et la disparition de pans entiers de l'industrie ne concernent pas seulement certains secteurs ou certains bassins d'emploi. Elles ont des effets dévastateurs sur l'économie *dans son ensemble*, hypothéquant son avenir et celui des générations futures. Ce faisant, elles mettent en péril la démocratie.

La contraction des activités industrielles est problématique en ce que l'industrie joue un rôle moteur pour les autres secteurs et ses caractéristiques qualitatives ont un effet positif sur l'ensemble de l'économie. C'est parce que *le lien entre industrie, travail et démocratie* est rompu depuis longtemps que les pays développés, européens notamment, se sont progressivement enfoncés dans une crise dont l'origine remonte bien avant 2008.

Un Pacte Productif Industriel doit d'urgence être proposé aux Français afin de redonner espoir et restaurer la confiance de manière durable, susciter la mobilisation des forces sociales.

Ce Pacte doit s'inscrire dans la perspective d'un nouveau modèle de développement dont il est une composante centrale et le vecteur de réalisation.

L'économie française souffre aujourd'hui de trois problèmes

Trois problèmes structurels minent l'économie française : l'orientation actuelle de la mondialisation commerciale, le caractère peu satisfaisant de la construction européenne, la désindustrialisation.

La mondialisation commerciale fait que les pays émergents concurrencent victorieusement les productions des pays industriels traditionnels (PIT). La différence de coût salarial surcompense les différences de productivité et les coûts d'organisation et de transport.

La construction européenne, mal pensée, est un carcan pesant. La monnaie unique en empêchant les ajustements de parité nécessaires incite à l'adoption de stratégies non-coopératives de recherche de compétitivité. Le Pacte de Stabilité puis le Traité budgétaire paralysent les politiques économiques, ou du moins leur imposent des contraintes sans

signification économique. La technocratie européenne interdit les politiques industrielles nationales et veut imposer des réformes structurelles libérales, sans tenir compte des spécificités nationales. Aussi, la zone euro est-elle une zone de croissance pratiquement nulle. La France, enfin, a un problème industriel spécifique (qu'elle partage cependant avec le Royaume-Uni et l'Italie et, plus généralement, les pays d'Europe du Sud). Sur une base 100 en 1999, sa production industrielle est à 89 en 2013 (contre 147 en Belgique, 124 en Allemagne, mais 86 au Royaume-Uni, 80 en Espagne et Italie, 78 aux Pays-Bas). Après la période du capitalisme d'Etat, où l'Etat intervenait directement dans la structure industrielle, contrôlait l'évolution des grandes entreprises, lançait de grands projets, la France n'a pas été capable de bâtir un modèle industriel français. Les entreprises françaises ont été fragilisées par leur sous-capitalisation ; les banques ont préféré les charmes des marchés financiers à ceux d'un soutien à l'industrie et au capital-risque ; les assurances ont préféré les titres publics aux titres privés. Les professions industrielles ont été délaissées par les jeunes en même temps que la condition ouvrière n'a pas été revalorisée tant sur le plan du prestige que sur celui des rémunérations.

1 Un Pacte Productif Industriel

L'industrie : une composante incontournable

Une industrie forte est indispensable pour gagner les devises nécessaires à payer les importations d'autant plus que le prix des matières premières devrait augmenter à l'avenir ; elle est indispensable pour développer les services exportables de l'avenir ; elle est indispensable pour s'inscrire dans la future division internationale du travail qui verra les pays émergents monter en gamme ; elle est nécessaire pour fournir des emplois valorisants aux jeunes des classes populaires. Le schéma où les PIT se spécialiseraient dans des activités à forte valeur ajoutée (conception, R&D, marketing) tandis que la production se ferait dans les pays émergents est un leurre. D'ores et déjà, les pays émergents remontent les filières.

Si la France doit continuer d'agir pour une meilleure gouvernance mondiale, pour réformer les règles européennes, pour une relance dans la zone euro, elle doit aussi trouver une stratégie originale pour lutter contre sa désindustrialisation.

Pour un Pacte Productif Industriel

La France a besoin d'un projet de développement. Au cœur de ce projet, un Pacte productif industriel doit être élaboré, qui organise une mobilisation sociale autour de l'objectif d'assurer l'avenir en France des activités industrielles (au sens large).

Ce Pacte doit être l'occasion d'une prise de conscience collective de la nécessité de maintenir et de développer l'industrie en France. Il faut valoriser l'industrie et les activités productives, au détriment de la finance et de certains services parasites.

Aujourd'hui, un ensemble d'acteurs fait bloc pour défendre ses intérêts : les managers des entreprises industrielles, le patronat, les actionnaires, les acteurs qui dirigent le monde bancaire et financier. Cet ensemble, auquel pour l'heure rien ne s'oppose, conduit le pays à la ruine et à la désindustrialisation.

Cela est inacceptable. Les choix industriels qui engagent notre type de développement économique ne peuvent être laissés aux actionnaires, aux fonds de placement à la recherche d'une rentabilité de court terme, ni même aux dirigeants des grandes entreprises, soumis à leurs actionnaires.

L'industrie, un « commun »

Le Pacte Productif Industriel que nous suggérons est d'abord l'affaire de tous les Français qui doivent considérer que l'industrie leur appartient, appartient comme « commun » au patrimoine national. Ce Pacte est la réponse que doit donner la société civile à cette coalition d'intérêts qui défait le tissu économique et social. Ce Pacte doit reposer sur une alliance entre les syndicats de salariés, les cadres dirigeants des entreprises industrielles, le patronat industriel, les enseignants des filières techniques, les cadres et employés d'un secteur bancaire recentré sur son cœur de métier, les fonctionnaires du ministère de l'économie et de l'industrie, les élus locaux et fonctionnaires territoriaux.

La politique industrielle doit contribuer au redressement productif. L'Etat peut et doit guider l'évolution de l'industrie vers des techniques vertes, économes et innovantes, qui peuvent être une chance pour la France.

Le ministère de l'Industrie, la BPI ainsi que les Régions, les partenaires sociaux, les responsables de filières doivent élaborer ensemble un Pacte productif s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique.

Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (France-stratégie maintenant) peut devenir le lieu où s'élaborent les stratégies collectives. Il pourrait jouer un rôle important de prospective méso économique, en lien étroit avec les partenaires sociaux des branches et les comités de filières. Seraient ainsi identifiés collectivement les secteurs à promouvoir en y élaborant des stratégies coopératives entre grandes entreprises et PME, recherche publique et privé.

Un Pacte Productif autour de trois axes

Le Pacte Productif Industriel doit s'organiser autour de trois axes interdépendants : un axe produit, un axe organisation, un axe emploi.

L'axe « produit » suggère la promotion en France de productions de qualité, répondant aux besoins, durables, compatible avec les exigences écologiques. Une telle orientation passe par la valorisation du *Made in France* mais aussi par celle de véritables économies territoriales basées sur les avantages économiques de la proximité

L'axe « organisation » consiste à considérer l'entreprise comme une communauté de travail assurant la formation de ses salariés plutôt que répondant à des objectifs dictés par les acteurs de la finance, promouvant l'étalement de la hiérarchie salariale

L'axe « emploi » reconnaît que les compétences constituent le fondement de la compétitivité, valorise les emplois industriels utiles et innovants, reconstitue les métiers et les carrières ouvrières, développe les formations techniques et privilégie la formation d'ingénieurs de production plutôt que celle de financiers.

Ce Pacte doit concerner tous les secteurs industriels

Les secteurs porteurs d'avenir, innovants, s'inscrivant dans la transition écologique doivent pouvoir bénéficier d'aides publiques et d'un statut d'« industrie naissante » à protéger.

Les projets industriels de restructuration, ayant un fort impact en termes d'emploi et de production, doivent être soumis aux pouvoirs publics et être pensés dans une optique de développement industriel.

Dans une perspective de moyen terme, où les coûts du transport seront élevés, les salaires des pays émergents auront convergé, il faut conserver notre savoir-faire dans les industries dont nous aurons besoin à l'avenir.

Les secteurs structurants (automobile, aéronautique, chimie, BTP, biens d'équipement) doivent être soutenus par des programmes incluant des mesures d'offre (participation au capital, crédits de la BPI, restructuration des filières intégrant les grandes entreprises et les PME) comme de demande (garantie de débouchés). Ainsi, les entreprises du BTP doivent avoir la garantie que l'Etat lancera un vaste programme de rénovation urbaine et de rénovation des logements et qu'il financera les reconversions et formations nécessaires pour que les entreprises françaises puissent y répondre.

Les entreprises de main-d'œuvre sont les victimes directes de la concurrence mondiale. Leurs fermetures se traduisent souvent par des drames personnels (des personnes de 40-50 ans qui n'ont d'autres perspectives que le chômage) et la destruction du tissu économique local. Il faut les aider spécifiquement car la stratégie d'innovation et de montée en gamme a ses limites, car subventionner les secteurs en difficulté, les bassins d'emplois particulièrement frappés est finalement moins coûteux que de verser des prestations chômage. Les pouvoirs publics doivent intervenir pour soutenir ces industries, les faire évoluer, et, le cas échéant, organiser et financer leur reconversion et celle des bassins d'emploi concernés.

La stratégie de réduction de cotisations sociales sur les bas salaires incite les entreprises à utiliser des travailleurs non-qualifiés (en particulier dans les services) et favorise le maintien d'entreprises de main-d'œuvre en France. Avec la PPE, elle permet de dissocier le coût du travail et le revenu des salariés non-qualifiés. Mais elle incite les entreprises à développer une catégorie spécifique d'emplois, à bas salaires et sans perspectives de carrière. Elle tire vers le bas une partie importante des salaires. Les emplois, ainsi créés ou maintenus, ne correspondent pas au besoin des jeunes, de plus en plus diplômés. Aussi, doit-elle être maintenue pour l'instant, mais n'être que temporaire.

2 Un Pacte Productif Industriel inséré dans la mise en œuvre progressive d'un nouveau modèle de développement

Les politiques d'austérité sont désormais contestés de toutes parts, y compris au sein d'institutions internationales peu enclines à considérer de manière favorable la dépense publique (le FMI, par exemple). La Commission européenne envisage sous un jour nouveau le lancement d'investissements importants visant à soutenir la transition énergétique. En Allemagne, il est à présent mis en avant que l'investissement public a été insuffisant depuis une quinzaine d'années et que ceci a eu des conséquences défavorables sur l'investissement privé, la croissance et l'emploi.

Un avis du Conseil national de l'Industrie adopté en octobre 2014 souligne de manière très consensuelle l'urgence d'une politique européenne de l'énergie et du climat au service du développement de l'industrie et de l'emploi.

Une triple prise de conscience

Il semble ainsi qu'une triple prise de conscience soit en train de s'opérer :

- Portant sur la nécessité de sortir de politiques d'austérité qui ne font qu'aggraver le mal qu'elles prétendent combattre. La France illustre bien le caractère pervers de ces politiques qui, accentuant le recul de l'activité, ampute les Etats des ressources dont ils ont besoin pour réduire leurs déficits et leurs dettes
- Considérant le besoin impérieux d'un nouveau modèle de développement dès lors que la crise n'est plus considérée comme un simple accident conjoncturel mais bien comme la crise d'un modèle, quelle que soit l'interprétation que l'on retient du modèle en crise
- Reconnaisant l'importance cruciale de l'industrie au cœur du nouveau modèle de développement. Formulé autrement, nous estimons que, pour réussir, un Pacte Productif Industriel doit comporter des mesures de court terme (aide aux secteurs menacés, soutien aux secteurs innovants, promotion du *Made in France*) mais aussi s'inscrire dans une perspective de long terme, celle d'un nouveau modèle de développement.

Un nouveau modèle de développement doit comporter plusieurs dimensions :

- Permettre de retrouver le temps long du développement mis à mal par la finance
- Remettre le travail et les compétences humaines au cœur des activités productives
- Démocratiser les lieux de production
- Réorienter la production vers les besoins fondamentaux et les nouveaux usages
- Assurer la transition écologique et l'efficacité énergétique
- Favoriser l'ancrage territorial des activités
- Considérer l'ouverture des économies comme devant être maîtrisée.

La définanciarisation

Le principe général par lequel la définanciarisation pourrait progresser consiste à ralentir la vitesse de mobilité du capital financier (sa volatilité). C'est parce que le capital financier est plus mobile que les autres « facteurs » qu'il parvient à imposer un revenu en sa faveur très nettement supérieur. Ne pas remettre en cause de manière radicale la vitesse de mobilité du capital financier aurait comme conséquence de rendre impossible la maîtrise du temps long dont l'industrie a besoin pour se développer.

Depuis 30 ans, les banques commerciales ont vécu dans l'idée que les activités traditionnelles d'octroi et de financement du crédit, étant devenues peu rentables et qu'elles devaient chercher des rentabilités fabuleuses sur les activités de marchés. Le trader a détrôné le spécialiste du crédit. Les banques ont pu arbitrer entre développer lentement leurs activités de crédit à leurs clients traditionnels ou se livrer aux charmes des produits et marchés exotiques. La finance a étouffé la banque traditionnelle. La crise de 2007-08 a montré les risques des choix aventureux qu'elles ont faits. Il convient de revenir à des principes de base : les capitaux des déposants bancaires constituent une richesse sociale qui doit être socialement gérée pour développer l'emploi, les services publics, les infrastructures collectives. Il est inacceptable de « jouer » l'épargne des déposants bancaires sur les marchés financiers. Cette épargne doit être disponible pour financer les activités industrielles traditionnelles, pour financer l'emploi et la transition écologique, pour aider à l'activité et au développement des PME.

Les banques doivent donc innover, non en proposant de nouveaux produits spéculatifs, mais en mettant en place des montages financiers qui permettront d'impulser la rénovation industrielle et écologique, en partageant les risques entre les épargnants et les finances

publiques. Aussi, les banques de dépôts doivent-elles être publiquement garanties, consacrées aux prêts aux entreprises, aux ménages, aux collectivités locales, aux Etats ; elles ne doivent pas avoir le droit de spéculer sur les marchés financiers, de prêter aux spéculateurs, de monter des emprunts toxiques. Elles doivent aussi promouvoir des Livrets de développement durable, pour financer la transition écologique, certains proposant une rémunération faible mais garantie, d'autres pouvant associer les épargnants qui le souhaitent aux risques industriels.

La BPI doit devenir un acteur de large envergure, capable de lever des fonds importants pour financer l'industrie française par du crédit et des fonds propres, capables de lancer des financements innovants pour mobiliser l'épargne des français pour soutenir leurs industries. La BPI doit avoir des moyens suffisants d'analyse. Elle doit se doter d'une capacité prospective au niveau des filières et prendre des risques industriels. La BPI ne doit pas se décider centralement sur des critères financiers : elle doit principalement se déterminer en fonction de critères industriels, écologiques et d'emploi. Elle doit disposer de ressources longues, de moyens d'action tant en fonds propres qu'en crédit : dépôts des LDD, dépôts des caisses d'épargne, fonds en provenance de l'assurance-vie, grands emprunts.

Davantage de démocratie et des compétences reconnues : des entreprises citoyennes

Travail, compétences et démocratisation des lieux de production constituent un tout inséparable.

Dans l'optique où une partie importante de l'investissement est socialement pensée et financée, la rentabilité requise du capital ne peut que diminuer. Les entreprises ne peuvent plus avoir comme objectif central, voire unique de créer de la valeur pour les actionnaires. Il convient de rendre plus symétrique la place du capital et du travail. L'entreprise doit certes fournir une certaine rentabilité aux actionnaires, mais elle doit aussi se préoccuper de valoriser sa main d'œuvre, d'augmenter l'emploi, de satisfaire les besoins de manière compatible avec les exigences écologiques. Ceci suppose de reconnaître que le fonctionnement et le développement de l'entreprise dépendent de l'effort et de la cohésion de l'ensemble de ses salariés. Il faut reconstituer le travailleur collectif, ce qui impose de réduire les inégalités de statuts et de revenus dans l'entreprise, de se donner comme objectif de développer les qualifications de chaque travailleur. Cela milite pour que les salariés, les collectivités locales, les clients et les fournisseurs aient voix au chapitre dans la direction des entreprises.

La définanciarisation des entreprises suppose également que l'entité « entreprise » soit reconnue à part entière, c'est-à-dire distinguée de la société (de personnes ou de capitaux, cette dernière étant la plus courante pour les grands groupes). Aujourd'hui, ceci n'est pas le cas dans le droit français lequel ignore la catégorie « entreprise » et ne reconnaît que la seule catégorie de la société.

Dès lors qu'elle serait créée et existerait dans le droit en étant dotée d'un organe de gouvernance propre, l'entreprise serait à même de définir une véritable stratégie qui ne saurait tenir au seul versement de dividendes ni même à la réalisation du profit le plus élevé possible. Pour les entreprises, le profit est, en effet, un objectif intermédiaire devant servir d'autres objectifs ou missions : investir, se développer, être pérenne, produire des biens et services utiles.

Attribuer un droit de vote calculé au *pro rata* de la durée de détention des titres, prélever un impôt sur les plus-values de cession des titres suivant la même logique, imposer différemment les bénéficiaires selon que ceux-ci sont réinvestis ou non...l'ensemble de ces mesures inciterait puissamment les entreprises à adopter des comportements allant dans le sens de la définanciarisation.

Confrontées à une pression excessive de leurs actionnaires, à l'insuffisance de leurs fonds propres et de leurs marges (du fait de l'insuffisance de la demande), les entreprises n'ont investi que trop faiblement dans la formation, l'innovation et dans la modernisation de l'outil de production (notamment en matière de robots et de technologies numériques). Pour être efficaces, ces investissements doivent aller de pair avec l'adoption de modes d'organisation et de management qui apportent plus de souplesse et de réactivité et par une valorisation de la compétence technique.

Dans la perspective que nous venons de décrire, les entreprises qui voudront s'inscrire dans le Pacte Productif Industriel obtiendraient une aide accrue des pouvoirs publics en échange d'engagements précis en matière d'orientation de la production, d'investissement, d'emploi et de démocratie sociale.

La réorientation de la production vers les besoins et les nouveaux usages

La renaissance de l'industrie passe par des stratégies de différenciation des produits par l'innovation, mais également par la compréhension des besoins et la création ou la maîtrise de nouveaux usages.

De nouveaux besoins apparaissent en même temps que des besoins fondamentaux sont réaffirmés.

Il est inexact ou largement superficiel de penser que la population vivant en France, très majoritairement se nourrit bien, est bien logé, se soigne bien et se vêtit correctement. De même, il est erroné de penser que la pauvreté et l'exclusion reculent.

Les besoins fondamentaux mal satisfaits vont en s'accroissant alors que de nouveaux besoins apparaissent et que de nouveaux usages se font jour. La diffusion des informations ainsi que la communication sous toutes ses formes prennent une place croissante. La mobilité devient un enjeu majeur. L'aspiration à une plus grande sécurité des biens et des personnes est également souvent mise en avant. Mais des besoins « nouveaux » s'expriment : besoin de temps, besoin de liberté, de socialité, de démocratie...

Les entreprises font partie des lieux d'expression de ces besoins et de réponse aux nouveaux usages. Les besoins auxquels les entreprises doivent répondre ont plusieurs caractéristiques. Ces besoins se croisent : besoin d'une alimentation saine et de santé, besoin de logement et de services associés, besoin de mobilité et de communication, etc. Elles y répondent en proposant des biens et services multifonctions et en combinant des métiers différents afin d'être en mesure de saisir les transversalités nécessaires. A titre d'illustration, les « systèmes embarqués » sont nés pour les besoins de l'industrie aéronautique et spatiale mais aujourd'hui les firmes de ce domaine transversal d'activité proposent ces systèmes à d'autres ensembles d'activité : automobile, transport ferroviaire, maritime, etc. Pour cela, les entreprises

concernées empruntent des savoirs et des savoir-faire à des métiers différents : électronique, informatique, logiciels, traitement du signal, automatismes, etc.

Une deuxième caractéristique des besoins auxquels les entreprises ont à répondre est que ces besoins correspondent le plus souvent à des attentes individuelles mais sont aussi des besoins sociaux ou sociétaux. Le besoin, par exemple, de logements économes en énergie et optimisant les flux de consommation de toutes sortes (eau, électricité, gaz, liaisons par câble, etc.) sont à la fois individuels (chaque ménage ayant des besoins et attentes spécifiques) et collectifs. Ce besoin coïncide avec d'autres, notamment l'accès à certains services (de proximité comme à distance) : sécurité, santé, information, alimentation, etc.

Une troisième caractéristique des besoins et nouveaux usages sociaux est que leurs utilisateurs ne sont pas passifs mais bien actifs, ce, de différentes manières. Ils contribuent à la définition du besoin et à sa réponse.

Une dernière caractéristique, centrale, est que la production de biens et services innovants correspondants aux attentes multiples et différenciées de leurs destinataires mobilise des compétences variées et l'expérience de ceux qui conçoivent en les finalisant les réponses à apporter : les salariés. Sans le concours et l'implication de ceux qui travaillent, la réorientation de la production vers les nouveaux usages ne se fera qu'avec retard ou avec des pertes d'efficacité telles que les entreprises françaises ne seront pas en mesure de trouver le tremplin d'expansion dont elles ont besoin.

Transition écologique et efficacité énergétique

Le propos qui précède rejoint très directement la question de la transition écologique et celle de l'efficacité énergétique. A l'évidence, ces questions ne concernent pas seulement le bâtiment. Il s'agit bien d'une perspective globale qui doit embrasser toutes les activités productives, industrielles, agricoles, commerciales ou de service. Il y a là un important gisement d'investissements qui devraient être encouragés par des mesures fiscales (amortissement accéléré ou crédit d'impôt) dont l'ampleur pourrait être proportionnée à des indicateurs d'efficience. Une mobilisation et une coordination de tous les acteurs (BPI, ministère de l'Industrie, comités de filière, etc.) autour d'une telle perspective stimuleraient l'innovation technologique. La meilleure alternative énergétique réside en effet dans la mise en œuvre de processus de production et de construction moins énergivore. Ceux-ci doivent être pensés dès leur conception, qu'il s'agisse de la construction ou des biens d'équipement. C'est à ce niveau que se joue en grande l'industrie de demain.

L'ancrage territorial

Favoriser l'ancrage territorial des activités et des entreprises suppose de largement tourner le dos aux politiques dites d'« attractivité » suivies depuis des lustres. Les politiques d'attractivité consistent à tenter d'attirer des entreprises en leur proposant des aides ou des équivalents-subventions de toutes sortes. Dans le meilleur des cas, ces politiques s'orientent vers la réalisation d'« économies externes d'agglomération », c'est-à-dire d'avantages

résultant de la concentration simple d'activités. Ces avantages sont, par exemple, la disponibilité d'infrastructures de communication ou de télécommunication qui ne sauraient être installées pour un nombre trop faible d'entreprises localisées dans un même espace. Les zones ou parc d'activités relèvent de cette logique. Pour ne pas être inutiles, ces politiques n'en sont pas moins insuffisantes. Aucune entreprise, aucune activité ne saurait être considérée comme ancrée dans un territoire en raison de la qualité de ses infrastructures ou du montant des aides qu'elle est susceptible de recevoir.

L'ancrage ne peut se faire qu'à travers la réponse à un besoin incompressible de l'entreprise. Ce besoin existe aujourd'hui au travers des stratégies d'externalisation qui font que bien souvent la valeur produite par l'entreprise elle-même n'excède pas 20 ou 25% de la valeur des produits que celle-ci met sur le marché. Les territoires qui parviennent à ancrer les entreprises et les activités sont ceux qui parviennent à organiser une réponse collective aux besoins des firmes qui ont externalisé massivement des fonctions, des activités ou des compétences. La présence dans un territoire de fournisseurs travaillant en réseau pour répondre aux besoins d'un intégrateur est une assurance de pérennité de l'ancrage de ce dernier bien plus forte que n'importe quelle aide ou infrastructure.

La stratégie territoriale consiste, dans cette perspective, à mettre en valeur de manière simultanée trois dimensions de la proximité : une dimension spatiale, une dimension organisationnelle et une dimension culturelle. La dimension spatiale est la plus évidente : les acteurs peuvent se rencontrer en évitant d'avoir à franchir une distance physique importante. La dimension organisationnelle repose sur le potentiel de complémentarité des ressources dont disposent les acteurs du territoire (savoir-faire complémentaires, par exemple, pour résoudre un problème inédit). Mais il ne suffit pas que des acteurs soient proches dans l'espace et détiennent des ressources potentiellement complémentaires pour que, spontanément, ils coopèrent. Ils le feront s'ils partagent les mêmes valeurs, se font confiance mutuellement.

Une politique publique efficace ne peut donc se contenter de rapprocher physiquement les acteurs d'un même territoire (proximité spatiale). Elle doit mettre en évidence les potentiels de complémentarité de ressources et créer les conditions de la confiance. Un bilan des pôles de compétitivité devrait ici être réalisé afin de s'assurer que ces pôles produisent les effets attendus en termes d'identification des compétences et de production des conditions de la confiance entre les acteurs.

Afin de signaler le lien avec la transition écologique, rappelons qu'un des avantages du développement d'économies de proximité est que celles-ci réduisent l'empreinte carbone grâce à la proximité spatiale.

L'ouverture maîtrisée des économies et la réorientation de la construction européenne

Au niveau de l'OMC, la France doit réclamer que les pays soucieux de s'engager dans la transition écologique, aient le droit de protéger leur politique environnementale : taxer les produits en provenance de pays qui n'appliquent pas de taxe carbone, refuser d'importer ou taxer lourdement les produits de faible ratio utilité sociale/pollution, maintenir ou introduire des normes rigoureuses en matière environnementale.

Au niveau de l'Europe, nous avons dit que celle-ci devait sortir du piège résultant de la généralisation des politiques d'austérité.

Une politique industrielle européenne pourrait *a minima* suivre les deux principes suivants :

- Tirer parti des potentiels de complémentarité des structures productives nationales et régionales en Europe
- Inscrire la politique industrielle en cohérence avec une politique macro-économique orientée vers le soutien de l'activité et une politique de promotion de l'effort d'éducation, de formation et de recherche.

Parmi les points faibles de la politique industrielle européenne identifiés par la Commission européenne elle-même (2014) se trouve « la demande intérieure (...) toujours atone, privant les entreprises européennes de marchés domestiques stables et laissant les échanges intra-UE en berne ».

L'industrie de tous les pays européens ne peut que difficilement être partout excédentaire en termes d'échanges extérieurs, être partout tirée par les exportations. La demande intérieure joue donc dans tous les pays européens, même si à des degrés et avec des modalités divers, un rôle central.

Qu'il s'agisse de la politique industrielle européenne ou des politiques industrielles nationales, celles-ci ne peuvent être dynamiques et volontaristes si elles sont conçues dans un environnement macro-économique déprimé. Il est donc nécessaire de coupler politique industrielle et politique macro-économique en impulsant/injectant pour cela les moyens nécessaires. Le risque très actuel (en particulier en France) est qu'une politique de soutien des grandes firmes (tenant lieu de politique industrielle) associée à une politique macro-économique récessive n'accentue l'extraversion de ces premières alors que ce phénomène est une des causes premières de la désindustrialisation.

Plutôt que de consacrer des moyens disproportionnés aux grands ou très grands groupes, il serait souhaitable que les gouvernements européens soutiennent l'activité économique en engageant un effort d'investissement public massif. La promotion de l'investissement public, qui ne s'oppose pas à la progression des revenus des travailleurs, permet, en effet, de combiner des avantages de court/moyen terme (le soutien de l'activité dans les secteurs concernés) avec la préparation de l'avenir.

L'investissement public doit porter à la fois sur des équipements et des infrastructures et doit être orienté vers l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation. Il ne fait nul doute que le rempart de la productivité qui a longtemps protégé l'industrie et les emplois en Europe ne peut plus aujourd'hui tenir ce rôle face aux pays émergents. En attendant que se mettent en place dans le monde les conditions d'un codéveloppement harmonieux, il est indispensable et possible que l'industrie européenne devienne le creuset d'un autre modèle de développement plaçant en son centre la démocratie et le travail, via la formation et la reconnaissance des compétences de tous ceux qui travaillent au service des besoins humains d'aujourd'hui.

Couplée à une politique industrielle bien différente de celle qui prévaut aujourd'hui, les principes de base d'une Europe plus sociale pourraient être les suivants :

- Assurer à tous un minimum vital (lutter contre l'exclusion, la grande pauvreté)
- Donner une réponse à des besoins fondamentaux comme le besoin d'éducation, de santé
- Protéger contre certains risques (chômage, maladie, vieillesse)

- Eviter les inégalités trop importantes par une politique de redistribution
- Protéger les travailleurs contre les risques d'une mise en concurrence débridée
- Assurer des conditions de travail évitant les accidents et les situations de trop grande pénibilité.

3 Outiller le Pacte Productif Industriel dans la perspective d'un nouveau modèle de développement

Nous avons indiqué que le Pacte Productif Industriel devait soutenir tous les secteurs, ne pas être synonyme d'abandon d'activités au prétexte que celles-ci seraient soumises à une concurrence trop forte. L'opérationnalisation d'un nouveau modèle de développement implique cependant d'être en mesure de discerner quels investissements soutenir afin de promouvoir un nouveau modèle de développement, quels principes et critères adopter pour un tel soutien.

La réponse qui nous semble être donnée s'agissant des investissements est celle-ci :

- ⇒ Les investissements qui préparent l'avenir : éducation, formation, recherche, innovation, infrastructures...
- ⇒ Les investissements qui favorisent le développement durable : transition énergétique, écologique

Les principes proposés ci-dessous (à la fois pour sélectionner les activités dont le soutien est prioritaire et à prendre en compte dans la gestion des procédures de soutien) visent à favoriser la mutation vers un nouveau modèle de développement articulant :

- Une redynamisation des activités productives existantes
- L'essor de nouvelles activités
- La réponse à des besoins fondamentaux de plus en plus transversaux (alimentation de qualité/santé/mobilité intelligente/logement à énergie passive...)
- Une nouvelle conception du travail valorisant les compétences individuelles et collectives
- La démocratie salariale
- La transition écologique.

Les critères de sélection des activités productives dont le soutien est prioritaire :

- Les activités à forte demande (nationale, continentale, mondiale)
- Les activités pour lesquelles le déséquilibre commercial est fort (forte demande nationale et absence de réponse correspondante du système productif)
- Les activités à forte valeur ajoutée, inélastiques au prix
- Les activités à fort couplage conception/prototypage, petites séries/production
- Les activités à fort couplage produit/service

- Les activités fortement innovantes
- Les activités à fort coefficient de R&D
- Les activités à fort effet d'entraînement (consommations intermédiaires mais aussi diffusion de pratiques innovantes)
- Les activités « transversales » (type « systèmes embarqués », croisant différents champs de compétences et dont la diffusion est trans-sectorielle)

Les critères à prendre en compte dans les procédures de soutien :

- L'ancrage territorial de l'activité et le développement des circuits courts
- La réduction du prélèvement des ressources naturelles, les économies d'énergie et la promotion de l'économie circulaire
- La position centrale dans la chaîne de valeur
- L'effort de formation
- La logique de réseaux (projets collectifs plutôt que soutiens individuels) entre entreprises ainsi qu'entre entreprises et institutions de recherche/de formation
- La promotion des entreprises de taille intermédiaire (ETI), surtout si celles-ci sont en mesure de concevoir des systèmes entiers plutôt que des équipements et si elles assument un rôle d'interface entre intégrateurs finals et sous-traitants (firmes-pivots dans l'aéronautique)
- La qualité du dialogue social
- La stabilité du contrôle actionnarial (familial, institutionnel)
- La qualité des structures financières (endettement contrôlé, affectation satisfaisante des bénéfices)
- L'existence de pratiques de veille et d'anticipation des mutations.

Conclusion

Le projet que nous venons de décrire est une perspective de moyen terme, qui suppose de profond changement de politique. Mais, la gauche ne peut y renoncer. Elle ne peut se borner à prôner la redistribution par l'impôt, les dépenses publiques et sociales. Proposer un Pacte Productif Industriel dans la perspective d'un nouveau modèle de développement est une nécessité pour la gauche et surtout pour la France.